

Yamcheltorah



Pour la Réfoua Chéléma de David ben Messaouda, Rav Moshé ben Raziél, Chímone ben Messaouda



Pour l'élévation de l'âme de Yítshak Ben Chímone, Yéhouda Ben David, Chímone Ben Yítshak, Aaron Ben Chímone, 'Haïm ben David, David Ben yaakov, Yéhía ben Yaakov, Messaouda bat Guemra, et 'Hanna Bath Esther



Pour le zéoung de Sarah bat Avraham, Azriel ben Sarah et David ben Julie, Jenny Bat Étoile



Résumé de la Paracha

La paracha de choftim enjoint le peuple à la création d'un système judiciaire par la nomination de juges et d'officiers chargés de faire régner l'ordre dans le peuple. Bien évidemment, la torah précise l'importance pour le juge de s'éloigner de toute forme de corruption afin de ne pas déformer la justice. La suite du texte se poursuit par un rappel contre l'idolâtrie et les punitions qu'encourent ceux qui la pratiquent. La torah énonce ensuite les règles pour la nomination d'un roi lorsque les bné-Israël seront installés dans le pays. Ce dernier, ainsi que tout le peuple devra se soumettre intégralement à la loi juive et ne devra jamais dévier de la torah en prenant garde de s'éloigner de toute forme de sorcellerie pour ne se référer qu'aux prophètes. Vient ensuite la loi concernant la création de villes de refuge pour les personnes ayant commis un meurtre involontaire afin d'éviter de subir la vengeance de la famille du défunt. La paracha se conclut avec quelques règles concernant la guerre.

Dans le chapitre 18 de Dévarim, la Torah dit :

ט/ כי אתה בא אל-הארץ, אשר-יהוה אלהיך נתן לך--לא-תלמד לעשות, כתועבת הגוים ההם

9/ *Quand tu seras entré dans le pays que Hachem, ton Dieu, te donne, ne t'habitue pas à imiter les abominations de ces peuples-là.*

י/ לא-ימצא בך, מעביר בנו-ובתו באש, קסם קסמים, מעונן ומנחש ומכישף

10/ *Qu'il ne se trouve personne, chez toi, qui fasse passer par le feu son fils ou sa fille; qui pratique des enchantements, qui s'adonne aux augures, à la divination, à la magie;*

יא/ והכר, חקר; ושאל אוב ויודעני, ודרש אל-המתים
11/ *qui emploie des charmes, qui ait recours aux évocations ou aux sortilèges ou qui interroge les morts.*

יב/ כי-תועבת יהוה, כל-עשה אלה; ויבגלל, התועבת האלה,
יהוה אלהיך, מוריש אותם מפניך

12/ *Car Hachem a horreur de quiconque fait pareilles choses; et c'est à cause de telles abominations que Hachem, ton Dieu, dépossède ces peuples à ton profit.*

יג/ תמים תהיה, עם יהוה אלהיך

13/ *Reste entièrement avec Hachem, ton Dieu!*

יד/ כי הגוים האלה, אשר אתה יורש אותם--אל-מעננים ואל-קסמים, ישמעו; ואתה--לא כן, נתן לך יהוה אלהיך
14/ *Car ces nations que tu vas déposséder ajoutent foi à des augures et à des enchanteurs; mais toi, ce n'est pas là ce que t'a départi Hachem, ton Dieu.*

15/ C'est un prophète sorti de tes rangs, un de tes frères comme moi, que Hachem, ton Dieu, suscitera en ta faveur: c'est lui que vous devez écouter

L'interdiction de sorcellerie ainsi que de tous ses dérivés touche aux formes d'impuretés les plus graves. Comme le soulignent les versets, il s'agit d'une abomination aux yeux du Créateur et il convient d'y prêter une grande attention. Le **Sfat Emet**¹ définit la nature de ces pratiques et nous ouvre la porte vers une réflexion passionnante quant à notre rapport avec ces notions : comment devons-nous nous y opposer ? Quelle est leur source profonde ? Quand bien même la pensée moderne occulte complètement ces idées, la Torah les caractérise avec la plus grande attention témoignant par là une réalité concrète. Cette dimension exprimant l'impureté trouve naturellement écho à une homologue issue de la sphère

positive. Il existe donc un pendant à ces pratiques et c'est celui que doit adopter le peuple juif. C'est cela que le **Sfat Emet** développe afin de nous offrir le moyen d'appréhender la démarche adéquate.

De prime abord, les sages définissent trois dimensions dans la création : l'espace, le temps et l'âme. Les deux premières sont statiques tandis que la troisième évolue et interagit avec celles qui la précède. En phase avec ces trois états, il existe trois formes principales de sorcellerie évoquées dans nos versets. Il s'agit des « מעננים - *mé'onénim* » ici traduit par devins dont le rôle est d'agir sur le temps, de tenter de le prévoir et de l'influencer ; des « קסמים - *Kossémim* » communément appelés enchanteurs intervenants sur l'espace afin de le distordre ; et enfin les « אויב וידעני *Ov et Yid'oni* » faisant référence à la nécromancie focalisée sur l'utilisation et l'invocation des âmes.

L'utilisation de ces pratiques est le résultat de mécanismes régissant leur structure. Partant du

principe qu'il existe une règle, une fonctionnement, il devient facile d'imaginer un moyen de détourner le système afin de s'en servir à son avantage. C'est précisément ce qu'ont fait les hommes versés dans ces pratiques. Le **Sfat Emet** explique que cela est envisageable car ces méthodes sont basées sur la création telle qu'évoquée dans Béréchit au travers des dix paroles créatrices. Il s'agit des fondements de la nature s'inscrivant dans un aspect structuré et répétitif.

Il existe toutefois une deuxième création, s'écartant du naturel, une réécriture du programme n'affichant plus les mêmes données, il s'agit du don de la Torah au travers des dix commandements. Nous l'aurons compris, les dix paroles créatrices et les dix commandements ont enraciné le monde dans des états profondément différents. Si les dix paroles sont à la base de la nature, les dix commandements sont l'origine du surnaturel résultant d'une connexion directe avec la source, avec Dieu. Le don de la Torah est littéralement le moyen offert par Hachem à l'homme de conduire le monde, de le moduler en s'affranchissant des limites de la nature. Là où les sortilèges permettront de contraindre la nature, la Torah offrira la possibilité de la réécrire.

Pour mieux comprendre cette notion, il nous faut définir la différence entre les dix paroles créatrices et les dix commandements. Revenons pour cela, sur un sujet déjà abordé. Nos sages enseignent² : « *Par dix paroles le monde a été créé. Sur cela demande le Talmud : N'est-ce pas qu'il pouvait créer le monde avec une seule ? Seulement, cela a pour but de punir les mécréants, qui détruisent le monde créé par dix paroles ; et pour récompenser les justes qui maintiennent le monde créé par dix*

1 Sur notre paracha, année 640 et 647 entres autres.

2 Pirké Avot, chapitre 5, michna 1.

paroles ».

Que signifie cet enseignement ? En quoi le fait de créer le monde par dix paroles entraîne une punition particulière des mécréants et une récompense spécifique pour les tsadikim ?

La réalité est peut-être celle qu'évoque le **Sfat Émet**³. La sanction dont parlent nos sages vise Pharaon tandis que la récompense concerne la Torah que les bné-Israël allaient recevoir sur le mont-Sinaï. En effet, suite à la faute d'Adam Harichone qui mange le fruit de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, la création subit un profond changement et se voit altérée jusque dans son essence. Initialement d'origine divine, le monde ne semble pas contenir d'impureté ni de mal. Le mauvais penchant n'est qu'une notion extérieure à l'homme. Par contre, lorsque le fruit est consommé, il opère un changement sur ce plan et insémine le mal à l'intérieur du bien. C'est d'ailleurs pourquoi l'arbre est celui de la connaissance du bien et du mal. Logiquement, puisque le mal est étranger à l'homme, l'arbre devrait être appelé « l'arbre de la connaissance du mal ». Pourquoi est-il celui de la connaissance **du bien et du mal** ? L'homme connaît déjà le bien ?

En réalité, le changement conséquent à cette faute s'effectue sur le bien qui devient contaminé par le mal. Le bien et le mal fusionnent au point qu'il devient difficile de les séparer. Il s'agit là de l'objectif de l'homme qui doit dorénavant s'atteler à opérer cette dissociation et réparer la faute d'Adam. C'est pourquoi l'arbre est celui de la connaissance du bien et du mal en ce sens où ils sont dorénavant réunis en une seule entité que l'homme est chargé de dissocier.

C'est en ce sens que le **Sfat Émet** explique que la sanction dont nous parlons s'adresse à Pharaon et la récompense aux juifs lors du don de la Torah. Car les forces du bien impliquées dans la création du monde encadrée par dix paroles, se trouvent altérées par le mal issu de la faute. Elles sont contaminées et il faut les purifier. C'est pourquoi ces dernières se séparent dans un aspect négatif et positif. D'où l'intervention des dix plaies dont le rôle est de supprimer l'impact du mal afin de faire à nouveau émerger la puissance employée dans la

création du monde. Cette puissance libérée et purifiée se manifestera dans les dix commandements reçus par le peuple devant le mont Sinaï.

Un détail important reste à noter. Le midrach précise⁴ : « *Rabbi Simone a dit : au moment où Hachem allait créer Adam Harichone, les anges préposés au service se sont réunis en groupe. Certains disaient : Ne le crée pas ! D'autres disaient : Crée-le ! C'est cela qui est écrit⁵ : " La bonté et la vérité se rencontre, la justice et la paix s'embrassent." la bonté disait de créer l'homme car il prodiguera le bien aux autres. La vérité disait de ne pas le créer car il n'est que mensonge. La justice disait de le créer car il fera des actes justes. La paix disait de ne pas le créer car il sera empli de discorde. Qu'a fait Hakadoch Baroukh Hou ? Il a saisi la vérité et l'a jeté sur la terre comme il est écrit⁶ : " Il a jeté la vérité à terre". Les anges préposés au service ont dit à Hakadoch Baroukh Hou : Maître des mondes ! Pourquoi méprises-tu ton sceau ? Que la vérité s'élève de la terre comme il est écrit⁷ : "La vérité va germer du sein de la terre" »*

Le **Yéfé Toar** explique ce passage en relevant l'attitude d'Hachem : pourquoi jeter la vérité à terre ? Par ailleurs, même la paix a refusé la création de l'homme mettant en avant la discorde engendrée par le genre humain. Pourquoi ne se trouve-t-elle pas elle aussi mise au sol ?

Le maître répond que la vérité jetée à terre par Hachem concerne la Torah et en cela, elle était la seule devant être envoyée sur terre car elle dispose des éléments capables d'annuler le mal inhérent au mauvais penchant. À ce titre, elle est celle qui s'oppose au mensonge et annule la dispute. C'est en ce sens que ce midrach nous fournit une information capitale : la vérité est jetée à terre pour détruire les forces du mensonge. La terre correspond donc à cette énergie négative capable d'occulter la vérité. C'est à nous d'extraire le mensonge pour faire apparaître la lumière d'où les propos du Téhilim : « *La*

3 Parachat Vaéra, année, 635.

4 Béréchit Rabbah, chapitre 8, paragraphe 5.

5 Téhilim, chapitre 85, verset 11.

6 Daniel, chapitre 8, verset 12.

7 Téhilim, chapitre 85, verset 12.

vérité va germer du sein de la terre ». Pour permettre une création optimale de l'homme et lui fournir les forces pour lutter contre son penchant, Hachem oppose la Torah à la terre, la vérité au mensonge. L'objectif est de faire émerger la Torah prisonnière de la terre.

Il ressort de ce commentaire qu'avant même la faute de l'homme, la Torah était prisonnière de la terre et ne s'exprimait pas. Cela nous conduit à comprendre qu'initialement, depuis la création du monde déjà, la réalité qui apparaît occulte le bien, et les fautes commises par l'homme ne font qu'amplifier un phénomène déjà existant. C'est précisément sur ce point qu'apparaît le véritable mécanisme à comprendre, celui de l'interaction de la matière avec la source divine. De façon générale, la matière marque la présence du mal. Toutefois, comme toute chose, elle n'est que l'expression de la parole divine. Se trace alors un cheminement, une procédure partant du ciel d'où la parole divine résonne pour progressivement descendre dans les strates inférieures. À mesure de sa progression, elle pénètre les dimensions où le mal prend de la place et altère l'expression de la parole originelle. Il existe donc deux états dans ce qui se manifeste sur terre : un premier dévoilé imprégné du mensonge et un deuxième caché, vecteur de la réalité divine.

Lorsque Dieu crée le monde et qu'Il autorise l'apparition de la matière, alors la voix divine devient entourée par des restrictions, des limites pour se formaliser à un état standard que nous appelons la nature. Cette dernière est donc une source divine bloquée par le mal. Puisque le mal la domine, il est possible en usant des forces du mal d'obtenir des résultats, et c'est là la base de la sorcellerie.

C'est également le point fondamentale de distinction entre les dix paroles créatrices et les dix commandements.

Concernant le phénomène extraordinaire que les hébreux contemplent au Mont-Sinaï, e la Torah dit⁸ :

וְכָל-הָעַם רֹאִים אֶת-הַקּוֹלֹת וְאֶת-הַלְפִידִם, וְאֵת קוֹל הַשָּׁפָר,
וְאֵת-הַהָר, עֹשֵׂן; וַיִּרְא הָעָם וַיָּנֻעוּ, וַיַּעֲמֵדוּ מֵרָחֹק

8 Chémot, chapitre 20, verset 14.

Or, tout le peuple a vu les voix de ces feux, de ce bruit de cor, de cette montagne fumante et le peuple à cette vue, trembla et se tint à distance.

La manifestation d'Hachem bouleverse tellement les standards que le son, censé être perçu par l'oreille, devient perceptible par l'oeil. Le peuple est parvenu à voir un son, une parole, la voix d'Hachem. Qu'est-ce que cela signifie ?

Le **Malbim**⁹ apporte un commentaire édifiant sur le sujet. Comme nous le savons, le son se propage par le biais d'une onde au travers de l'air. Le **Malbim** explique que chaque lettre et donc le son qui est produit lorsqu'elle est prononcée, se grave dans l'air et se diffuse sans pouvoir être observée par l'oeil. La nature de l'air étant volatile, il est parfaitement impossible que ces gravures engendrent une manifestation palpable par l'homme. Toutefois, lors du don de la Torah, Hachem a changé l'ordre des choses au point d'épaissir l'air, de le compresser et de le rendre concret pour lui accorder une forme solide, aussi solide que de la pierre. C'est ainsi que les tables de la lois sont apparues. Ces dernières ne sont donc pas constitués de matériaux classiques, mais de l'air qui nous entoure et qui est le vecteur de propagation du son. Cette cristallisation de l'air ne se fait pas de la plus anodine des façons, elle se manifeste autour des paroles enflammées qu'Hachem prononce. Ainsi les lettres de feu qui sortent de la montagne où Hachem siège, se retrouvent entourées et capturées par l'air, afin de se maintenir dans la structure aérienne que constituent les tables de la loi. Ce procédé, a permis de rendre visible les lettres qui sont habituellement invisibles. Le son que la nature si légère de l'air rend éphémère et invisible, devient subitement concret, continu et observable visuellement. Ceci explique les commentaires de nos sages sur le sujet. En premier lieu, le son ne s'atténue pas avec la distance, car il s'avère maintenant bloqué, l'empêchant de s'évaporer sur la continuité. Plus encore, quelque soit la position à laquelle se tient la personne qui observe les tables, les lettres qu'il pourra y lire seront toujours à l'endroit, même s'il se tient derrière. Ceci ne surprend plus lorsque nous prenons conscience que ce que les hébreux lisent n'est pas une écriture

9 Chémot, chapitre 31, verset 8.

mais un son. Or, par définition, le son s'entend de façon identique quelque soit notre position relative.

Les premières tables de la loi apparaissent alors comme un vecteur de visualisation de la parole divine habituellement cachée par la matière. Elles sont une création unique n'occultant plus la source en refusant l'emprise du mal. Il s'agit d'ailleurs peut-être d'une explication supplémentaire à donner à notre verset expliquant que « *le peuple a vu les voix* » car subitement, la parole divine se manifeste à nu, sans rien pour brider son éclat. La nature est vaincue.

Le **Sfat Emet**¹⁰ évoque ici la conséquence de ce dévoilement en ce basant sur le verset suivant¹¹ :

וְאִשָּׁם דְּבָרֵי בְּפִיָּהּ, וּבְצֵל יָדַי כְּסִיתִיהָ; לְנֹטַע שָׁמַיִם וְלִיסַד אֶרֶץ, וְלֵאמֹר לְצִיּוֹן עַמִּי-אַתָּה

J'ai déposé mes paroles dans ta bouche, et je t'ai abrité à l'ombre de ma main, voulant établir de [nouveaux] cieus et réédifier la terre, et dire à Sion: "Tu es mon peuple!"

Le Maître explique qu'il s'agit d'une allusion au don de la Torah durant lequel Hachem a fait pénétrer les lettres de la Torah dans le cœur des hébreux. Par cela, Il leur a offert le moyen de réécrire le monde en accédant directement à la source afin de briser l'effet négatif du mal visant à empêcher l'expression réelle de la parole d'Hachem.

Le cas le plus édifiant est sans doute celui d'Avraham et Sarah dont la stérilité empêchait tout espoir d'envisager une succession au premier patriarche. Nos sages enseignent à ce propos « *Avram n'engendrera pas, Avraham engendrera* ». Cela renvoie précisément au changement de nom opéré par le Maître du monde sur le premier patriarche, le faisant passer de « *Avram* - אברם » à « *Avraham* » - אברהם au travers de l'ajout de la lettre « *ה* - hé ». Sur cela, le **Zohar**¹² explique qu'il s'agit de la lettre à la base de la création du monde comme l'insinue le verset¹³ :

אֵלֶּה תּוֹלְדוֹת הַשָּׁמַיִם וְהָאָרֶץ, בְּהִבְרָאָם: בְּיוֹם, עֲשׂוֹת יְהוָה אֵלֶּיהֶם--אֶרֶץ וְשָׁמַיִם

Telles sont les origines du ciel et de la terre, lorsqu'ils furent créés; à l'époque où Hachem-Dieu fit une terre et un ciel.

Le mot en gras est reformulé par les maîtres : « *בה בראם Béhé béraam* » signifiant « *avec la lettre hé, Il les a créés (le ciel et la terre)* ». Le '**Amoudéha Chiv'a**¹⁴ explique que cette lettre est créatrice car sa valeur numérique renvoie au cinq livres de la Torah. L'usage de la force de la Torah permet littéralement de remanier la nature afin de rendre possible ce qui était normalement inenvisageable : « *Avram n'engendrera pas, mais le Hé ajouté permettra à Avraham d'engendrer* ».

Tel était le cadeau offert aux bné-Israël lors du don de la Torah. Il n'a toutefois pas été de longue durée puisque les tables sont détruites aussitôt descendues sur terre à cause de la faute du veau d'or. Elles laissent place aux secondes tables dont les caractéristiques sont drastiquement différentes. Si les premières sont un prisme transparent laissant apparaître la parole divine, les deuxièmes sont conçues par l'homme et par la matière. Hachem demande à Moshé de confectionner des tables par ses propres moyens et c'est seulement ensuite qu'Il y inscrira les dix commandements. La matière vient à nouveau restreindre la parole d'Hachem. Dorénavant, seuls les hommes d'exceptions parviendront à entendre Dieu par le canal de la prophétie.

Il s'agit là de la raison du labeur dans l'étude de la Torah. Il faut la trouver, la déterrer afin de l'extraire de la matière. Elle est bien présente et accessible, seulement le mal tente de toutes ses forces d'en empêcher l'accès. Le **Sfat Emet** explique qu'il s'agit de la raison pour laquelle nous cherchons en permanence des explications cachées dans le texte, des reformulations des mots, visant une compréhension différente de la lecture apparente.

Cette dernière assertion du **Sfat Emet** mérite d'être approfondie. Nous observons régulièrement dans les écrits de nos sages, une volonté de faire sortir des informations absentes

¹⁰ Sus-mentionné, note 1.

¹¹ Yéchayahou, chapitre 51, verset 16.

¹² Parachat Pin'has, page 215b.

¹³ Béréchit, chapitre 2, verset 4.

¹⁴ 'Amoud Avraham, simane 2.

du sens simple. Quel est le but de cette démarche ? Pourquoi la Torah ne formule pas les choses explicitement ? Plus encore nous assistons souvent à l'utilisation d'anagrammes pour expliquer les textes autrement. Quelle est la valeur réelle de cette méthode ? Pourquoi la permutation des lettres est-elle licite sans risquer de détourner le sens du texte ?

Pour comprendre, il nous faut aborder les propos du **Méor 'Énayim**¹⁵. Rappelons au préalable ce qui est conséquent à la différence entre les dix paroles créatrices et les dix commandements. Il s'agit bien de deux gestions différentes du monde, la première naturelle et l'autre surnaturelle. C'est deux états sont entretenus par deux noms divins. La nature est gérée par « *Elohim* - אלהים » et le surnaturel par « *Hachem* - יהוה ». Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette différence est annoncée dans les versets, puisque les dix paroles créatrices mettant en place la nature commencent bien par¹⁶ :

בְּרֵאשִׁית, בָּרָא אֱלֹהִים, אֶת הַשָּׁמַיִם, וְאֶת הָאָרֶץ
Au commencement, Dieu (Elohim) créa le ciel et la terre.

Par contre, la dictée des dix commandements profilant l'avènement du surnaturel fait devancer « *Hachem* - יהוה » à « *Elohim* - אלהים » puisque le premier commandement annonce¹⁷ :

אֲנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ, אֲשֶׁר הוֹצֵאתִיךָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם מִבֵּית עַבְדִּים
Je suis Hachem, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, d'une maison d'esclavage.

Comme nous l'avons défini, l'étude de la Torah permet de sortir de la première gestion pour entrer dans la deuxième. La première est celle où les forces du mal se mêlent de l'expression du devin pour la détourner et permettre l'existence d'un aspect négatif. À ce titre, la guémara enseigne¹⁸ : « *Yaakov notre père n'est pas mort* ». Beaucoup d'ancre a coulé sur cette affirmation des sages. Le **Méor 'Énayim** commente cet enseignement en rapport avec notre propos. Il est rapporté sur Yaakov¹⁹ :

15 Likoutim, chapitre 46.

16 Béréchit, chapitre 1, verset 1.

17 Chémot, chapitre 20, verset 2.

18 Traité Ta'anit, page 5b.

19 Béréchit, chapitre 25, verset 27.

וַיִּגְדֹּל, הַנְּעָרִים, וַיְהִי עֹשֵׂר אִישׁ יָדָע צִיד, אִישׁ שָׂדֶה; וַיַּעֲקֹב
אִישׁ תָּם, יֹשֵׁב אֹהֶלִים

Les enfants ayant grandi, Essav devint un habile chasseur, un homme des champs, tandis que Yaakov, homme inoffensif, vécut sous la tente.

Rachi²⁰ précise que justement Yaakov se tenait dans les tentes de Chem et 'Ever, ce fameux lieu d'étude fondé par les descendants de No'ah. Cette étude lui a permis de quitter la gestion du monde orchestrée par « *Elohim* - אלהים » en détruisant les forces du mal empêchant l'accès à la parole divine. Cette suppression du mal a permis une expression véritable de la notion que la mal cachait. Yaakov ne vit plus dans « *Elohim* - אלהים », la gestion ordinaire, mais dans son anagramme : « *la tente* - אֹהֶלִים ». L'étude de Yaakov a engendré l'apparition originelle de la parole divine, celle où « *Elohim* - אלהים », la nature, n'a plus sa place. En l'absence du mal, le mot se réagence et apparaît sous son apparence première pour devenir « *la tente* - אֹהֶלִים » où s'exprime le divin. Puisque la nature et les forces du mal sont éradiquées, alors la mort n'a plus sa place aux côtés du troisième patriarche. Le mot « *mort* - מֵת » disparaît pour laisser place à « *inoffensif/intègre* - תָּם ». D'où les propos de nos maîtres « *Yaakov notre père n'est pas mort* » car il est sorti de « *Elohim* - אלהים », pour devenir « *un homme inoffensif, vécut sous la tente.* ». C'est en ce sens que **David Hamelekh** écrit²¹ :

הָאֵל, תָּמִים דְּרָכָו: אִמְרַת-יְהוָה צְרוּפָה; מִגֵּן הוּא, לְכָל הַחֹסִים
בו

Dieu puissant! parfaite est sa voie; la parole du Seigneur est infaillible, il est le bouclier de quiconque espère en lui.

La phrase en gras peut se comprendre comme une allusion à notre propos exprimant que « *la parole d'Hachem est une reformulation* ». La parole s'exprimant dans notre monde n'est qu'une altération opérée par les forces du mal tandis que la parole originelle pour apparaître doit subir un polissage, un réaménagement. C'est en ce sens que les sages analysent les textes avec minuties, réagencent les lettres sans se limiter au texte apparent, afin de faire émerger une parole lavée de la présence du mal.

20 Sur ce verset.

21 Tehilim, chapitre 18, verset 31.

Cela met en avant une notion profonde. Le Midrach nous raconte comment, avant de nous offrir Son bien le plus précieux, Hachem est allé le proposer à toutes les nations, afin d'éviter qu'elles ne Lui reprochent Son choix. Le midrach enseigne alors, qu'en entendant le contenu le plus basique des lois de la Torah, comme l'interdiction de tuer, de voler, d'adultère... tous les peuples ont refusé, permettant ainsi à Hachem de se tourner vers nous sans scrupule si nous pouvons nous exprimer ainsi. Une question se pose à nous à la lecture de cet énoncé : les nations n'ont-elles pas finalement fait preuve de plus d'objectivité que nous ? N'y-a-t-il jamais eu de crimes commis par les bné-Israël, de vols, d'adultères ou même de meurtre ? Cela témoigne notre faiblesse vis-à-vis du mauvais penchant. Les autres nations ressentant cette incapacité à vaincre le mal ont refusé la Torah, n'aurions-nous pas du en faire autant ?

Une différence profonde de compréhension sépare la réalité de ce que nous venons d'évoquer. Dans les faits, les hébreux comme toutes les nations sont incapables de vaincre le mal, il s'agit bien d'un ange alors que nous sommes faits de chair et de sang. Toutefois, nous comprenons suite à notre développement que le combat n'est en fait pas à mener. Le don de la Torah ne consiste pas à nommer le mauvais penchant comme adversaire car alors le match serait joué d'avance. Le don de la Torah consiste finalement à offrir le moyen de transformer la nature, de la réécrire afin de supprimer l'écran qui masque le divin. En possession de la Torah, Avraham enfante, le « מַת - mort » devient « תָּמִים - inoffensif/intègre », le mal se sublime pour lui-même devenir positif. C'est en ce sens que les sages affirment²² : « *J'ai créé le mauvais penchant, et je lui ai créé la Torah comme épice* ». Le but d'une épice est bien de donner de l'arôme, du goût à ce qui n'en a pas, afin de sublimer l'aliment. La Torah joue se rôle sur la création, elle est capable de transformer le mal, de l'amener dans une expression appréciable où il n'exprime plus aucune restriction et au contraire contribue à l'apparition du divin.

C'est alors que nous devons affirmer la léelouï nichmat, ou pour la santé et la hatsala'ha d'un proche, contactez-nous par mail : yamcheltorah@gmail.com

תָּמִים תְּהִיָה, עִם יְהוָה אֱלֹהֶיךָ

Reste entièrement avec Hachem, ton Dieu!

Il convient à chacun d'être intégralement avec Hachem en étant « תָּמִים - tamim (intègres) » et non de se tourner vers les forces de la nature et l'expression du mal au travers de la sorcellerie, car alors nous nous orientons vers une expression biaisée de « תָּמִים - tamim (intègres) » pour 'has véchalom devenir son anagramme « מְתִים - métim (morts) ».

Yéhi ratsone que nous puissions toujours inscrire nos démarches dans le chemin d'Hachem sans jamais nous détourner vers le mal et sa tentation. Nous mériterons alors de voir la parole divine libérée de ses chaines pour s'exprimer à nous, amen véamen.

Chabbat chalom.

Chabbat Chalom.

Y.M. Charbit

²² Traité Kidouchine, page 30b.